

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20200710-D202061-DE
Reçu le 16/07/2020

délibération :
D_2020_6_1

L' an deux mille vingt , le vendredi 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Juin 2020

Présents : 16

Présents : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick

Votants : 19

**Objet : Désignation des
délégués des conseillers
municipaux et de leurs
suppléants pour les élections
sénatoriales du 27 septembre
2020**

Pouvoirs :

Monsieur MORA Vincent a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick GRENIER

Afin de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020, les conseillers municipaux doivent se réunir le vendredi 10 juillet 2020 pour désigner leurs délégués et suppléants qui feront partis du collège électoral.

Pour la commune de Dirac, 5 délégués doivent être désignés et 3 suppléants.

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

2 listes ont été déposées :

Liste n° 1 : Anne Marie TERRADE

- 1- Anne Marie TERRADE
- 2- Jean Paul BOSSARD
- 3- Chantal BLAINEAU
- 4- Patrick GRENIER
- 5- Christine SCHWARTZWEBER
- 6- Dominique GOUYGOU
- 7- Cécile PRUDHOMME
- 8- Rémi SARRAT

Liste n°2 : Bénédicte MONTÉGU

- 1- Bénédicte MONTÉGU
- 2- Yannick MOREAU
- 3- Véronique LANOË-MALIVERT
- 4- Jean Pierre TRANCHET

Il est alors procédé au déroulement du vote :

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Liste n°1 a obtenu 15 voix

Liste n°2 a obtenu 4 voix

Sont proclamés élus :

TITULAIRES : Anne Marie TERRADE, Jean Paul BOSSARD, Chantal BLAINEAU, Patrick GRENIER, Bénédicte MONTÉGU

SUPPLEANTS : Christine SCHWARTZWEBER, Dominique GOUYGOU, Cécile PRUDHOMME

**Le Maire,
Anne-Marie TERRADE**



Emis le 10/07/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 15/07/2020